



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

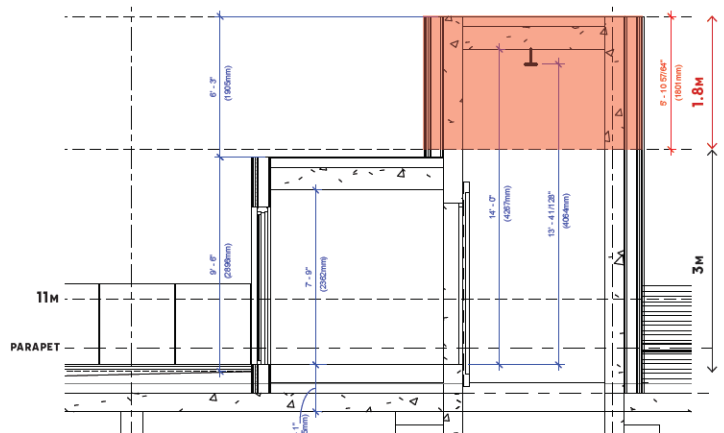
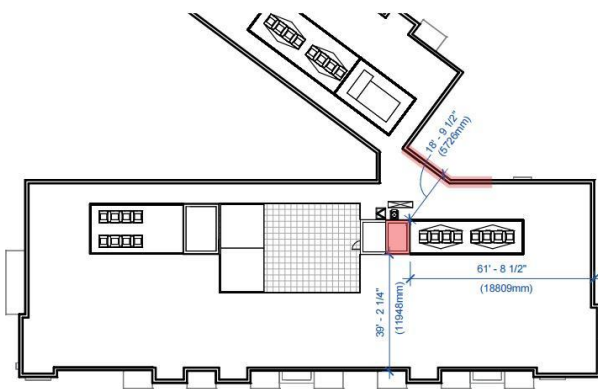
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogations mineures au *Règlement de zonage 2024-215*, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 16 février 2026 à 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

707, avenue Saint-Charles

Nature de la demande:

La présente demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'une cage d'ascenseur d'une hauteur de 4,8 mètres et à une distance de 5,72 mètres de la façade avant, ce qui contrevient aux normes du règlement prévoyant que la hauteur d'une cage d'ascenseur menant au toit ne peut excéder 3 mètres et qu'un retrait par rapport à la façade avant équivalant à au moins 2 fois sa hauteur ainsi qu'une distance minimale de 2 mètres des autres murs doivent être respectés.

Dispositions visées: Article 4.7.2 paragraphes 1 et 2 du *Règlement de zonage 2024-215*.



En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 16 février 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 30 janvier 2026.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI
GREFFIÈRE